

Les visites d'écoles [suite et fin]

Autor(en): **Horner, R.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **20 (1891)**

Heft 3

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1038657>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le *Gymnasialprofessor* perçoit, au début, un traitement fixe de 3360 marks, plus 300 marks à titre d'indemnité de logement. A ce traitement s'ajoutent, de cinq ans en cinq ans, des suppléments d'âge (*Alterszulagen*).

Le *Studienlehrer* et le *Gymnasialprofessor* sont employés pragmatiques. Ils sont donc nommés d'une manière définitive et irrévocable. A moins qu'ils ne se rendent coupables de crime ou de délit grave, on ne peut les congédier qu'en leur assurant, sur la Caisse de l'Etat, une pension proportionnée au nombre de leurs années de service. Cette pension leur est avant tout garantie en cas d'infirmité. Quiconque a enseigné jusqu'à l'âge de 70 ans, a droit, en quittant l'enseignement, non pas à une pension, mais à jouir de tout son traitement jusqu'à la mort. Si un *Studienlehrer* ou un *Gymnasialprofessor* pensionnés laissent une veuve, elle touchera jusqu'à sa mort à une partie de la pension dont jouissait le mari. (A suivre.)

LES VISITES D'ÉCOLES

(Suite et fin.)

Toutes les fois que vous vous proposez de visiter une école, vous devez d'avance vous fixer un but bien déterminé, celui de contrôler la manière d'enseigner du maître ou la somme des connaissances des écoliers. Dans le premier cas, vous réclamez à l'instituteur son *Journal de classe* où sont indiqués les divers devoirs et leçons du jour et vous invitez le maître à faire la classe comme d'habitude. Et alors vous examinez :

a) S'il se conforme à l'horaire qui est affiché et au *Journal de classe* que vous avez entre les mains ;

b) S'il suit une marche rationnelle dans sa leçon, expliquant, interrogeant et récapitulant tour à tour.

c) Se sert-il des moyens si utiles, souvent nécessaires même à l'enseignement ? A-t-il recours fréquemment au tableau noir pour résumer ses explications ou pour les rendre plus claires, plus frappantes ? Emploie-t-il l'intuition toutes les fois que ce précieux auxiliaire peut être utilisé ? Les devoirs à faire sont-ils de nature à rendre plus familières les données, les explications de la leçon ?

d) Comment parle-t-il, l'instituteur ? Est-il clair, lumineux dans son enseignement ? Parle-t-il trop haut, d'un ton criard et fatigant ? Sa figure, ses gestes contribuent-ils avec la parole à rendre la leçon intéressante et agréable ? Est-ce que tous les

élèves le suivent bien dans ses explications? Les autres cours sont-ils utilement occupés à quelques devoirs?

Que de choses à examiner, et à examiner de près!

Pendant tout le temps de la leçon, vous restez silencieux, suivant attentivement le maître dans ses explications et les écoliers dans leurs réponses.

Après la classe, si vous êtes satisfait, vous témoignerez votre contentement à l'instituteur; si vous avez constaté l'un ou l'autre défaut, vous lui présenterez en particulier vos observations avec autant de franchise que de bonté.

Soyez-en persuadés, il n'est pas possible qu'un contrôle pratiqué périodiquement dans ces conditions, n'exerce pas une grande et heureuse influence sur un maître. Ce sera pour lui un encouragement s'il est fidèle à ses devoirs, comme aussi une salubre leçon s'il est négligent.

Une autre fois votre examen aura un tout autre objet. Ce sera la propreté de la salle, la propreté des enfants, des cahiers, des livres, l'écriture en général, l'ordre qui règne dans la classe, le côté hygiénique, la tenue des élèves, leur discipline, etc. On pourra même, avec toute la discrétion voulue, faire la revue des figures, des mains, des vêtements de chaque enfant en accompagnant cet examen d'observations motivées. On regardera dans quel état se trouvent les cartes, les grands tableaux de lecture, les cartes murales et tout le matériel scolaire, et si les devoirs écrits sont corrigés ou non. Une ou deux fois dans l'année on examinera minutieusement la tenue des registres prévus dans le *Règlement*.

Mais le plus souvent dans vos visites d'école vous chercherez à constater le savoir des enfants. Si vous n'avez pas par vous-même l'habitude de l'enseignement, si vous ne connaissez pas à fond la branche sur laquelle doit porter l'examen, il vaut mieux, dans ce cas, charger l'instituteur d'interroger les écoliers lui-même. Mais, à vous, examinateurs, de désigner la branche, les cours, la matière de l'examen.

Donnons ici quelques exemples.

Je suppose que j'aie l'intention de contrôler le savoir du cours supérieur en géographie. Le *Journal de classe* du maître m'apprend que dans les deux derniers mois on a étudié la géographie d'Uri, Schwyz, Unterwald et Zurich d'après le manuel obligatoire. Je ne permettrai pas à l'instituteur de choisir la partie qui lui sourit le plus, mais déterminant moi-même la matière, je lui dirai : Appelez à la carte tel enfant et veuillez le questionner sur les lieux remarquables d'Uri. Un second écolier sera questionné sur les limites du canton de Zurich, ou sur les industries de ce canton, etc., etc.

Lorsque je remarque que l'enfant interrogé répond avec facilité, je l'arrête immédiatement pour passer à une autre question ou à un autre écolier. S'il reste muet, on cherchera

à l'aider et en cas d'insuccès je ne prolongerai pas son supplice. Lorsqu'il hésite ou lorsqu'il se fourvoie, qu'on le remette sur la bonne voie, mais que l'examineur n'aille pas profiter de cette occasion pour faire la leçon lui-même et montrer ainsi ses connaissances.

Le but d'un examen n'est pas d'instruire les écoliers, mais simplement de constater leur savoir le plus exactement possible.

Ainsi, prenons pour objet de notre inspection tantôt une branche, tantôt une autre, plus volontiers celle que le maître est tenté peut-être de négliger. Dans cette branche il faut faire interroger sur les matières étudiées dernièrement, depuis quinze jours ou un mois. Laissons de côté les détails, les exceptions, les difficultés. Ne permettons pas au maître de réprimander avec trop de vivacité un enfant qui se trompe, ni de tenir trop longtemps le même écolier sur la sellette.

Ne nous contentons pas d'examiner le savoir des cours supérieurs, mais faisons souvent interroger le cours inférieur. Ainsi désignons un morceau du livre de lecture et disons à l'instituteur de faire lire les enfants en faisant suivre la lecture du compte rendu et des divers exercices que comporte le texte.

Il nous sera facile de voir par là si l'instituteur s'occupe des commençants, s'il les instruit réellement ou s'il les abandonne à l'inexpérience et à la routine des moniteurs. Que le maître soit fréquemment invité à répéter avec les commençants la leçon de choses qui doit précéder l'exercice de lecture.

Quelques questions de calcul mental nous suffiront pour constater et le savoir des commençants dans cette branche et la méthode du maître.

Nous croyons superflu de faire observer qu'avant tout examen il faut savoir en combien de cours l'école est divisée et quels sont les écoliers qui font partie de chaque cours.

L'examen aura lieu de vive voix ou par écrit selon que le visiteur le trouvera à propos. Pour le calcul mental, il désignera lui-même, dans le manuel, la série de questions à faire. Dans le calcul écrit au lieu de chercher des problèmes parfois barroques qui sont trop souvent au-dessus de la portée des écoliers, choisissons, dans les cahiers de Zähringen, les problèmes résolus dernièrement. Les sujets de rédaction, les dictées seront empruntés ordinairement aux livres de lecture, aux morceaux déjà étudiés.

Si l'examineur veut interroger lui-même, il doit bien connaître les manuels étudiés par les enfants afin de ne jamais sortir du programme. Les bonnes questions d'examen sont larges, dit un auteur; elles ne surprennent personne; elles ne favorisent pas les réussites de hasard, elles permettent d'apprécier exactement le degré d'intelligence et d'instruction des concurrents.

Si vous êtes chargé d'un examen complet sur toutes les

branches, dans tous les cours, exigez alors que l'instituteur donne à l'avance une note à chaque écolier pour les diverses branches, et vous vous contenterez, dans ce cas, de contrôler les notes du maître. Votre examen sera ainsi considérablement facilité et vos appréciations plus sûres, plus exactes parce qu'elles auront pour base les notes de l'instituteur qui connaît bien ses élèves.

Qu'en général nos examens revêtent donc tantôt une forme, tantôt une autre; qu'ils aient pour objet un jour le degré d'instruction d'un cours, une autre fois l'éducation des enfants; qu'ils se fassent tour à tour par écrit et de vive voix, qu'ils s'adressent à la division inférieure comme à la division supérieure. Cette variété rendra nos visites intéressantes pour nous-mêmes et plus utiles pour le maître et les écoliers. Cependant au milieu de cette riche variété de procédés et de moyens, un esprit observateur saura discerner, dans l'éducation, ce qui est essentiel de ce qui n'est qu'accessoire. L'essentiel, c'est la culture intellectuelle et morale des écoliers, c'est la formation du jugement, c'est le goût de l'étude, c'est l'aptitude à acquérir des connaissances; l'accessoire c'est l'acquisition des connaissances, c'est l'habileté graphique. Défions-nous surtout des examens dirigés exclusivement par le maître et consistant dans des déclamations ou dans la récitation de la grammaire, de l'histoire, de la géographie; défions-nous aussi de ces beaux cahiers de mise au net remplis de dictées irréprochables et de compositions poétiques. Ce clinquant est trompeur. Un examinateur un peu habile et expérimenté ne s'y laisse pas prendre.

La véritable culture de l'intelligence n'est pas difficile à constater. On la remarque aux réponses non préparées de l'écolier, comme aussi à ses raisonnements et à ses réflexions spontanées. Les exercices de rédaction et de calcul, l'habileté à tirer une conclusion des prémisses ou à remonter aux causes dans les questions de morale, d'histoire, nous révèlent d'une manière sûre le développement intellectuel des enfants. Ce développement s'obtient, non par des leçons de mémoire, non par des exercices mécaniques, mais surtout par les efforts personnels des élèves et par la méthode socratique.

Qui oserait révoquer en doute l'influence profonde, heureuse, décisive même d'examens faits régulièrement et avec méthode comme nous venons de l'exposer succinctement? Exagérions-nous beaucoup en disant, au commencement de ce travail: Tel inspecteur, telle école?

R. HORNER.

